

Eléments de prospective pour une Europe spatiale février 2005

L'Europe spatiale, dans sa dimension stratégique, fait l'objet d'un volet de la PESD pour lequel, à partir d'objectifs globaux, il s'agit de définir progressivement une série de besoins opérationnels. Plusieurs initiatives ont donc été lancées, afin de préciser les performances et les architectures requises à court et moyen termes pour un futur système global de défense et de sécurité européen, incluant cette dimension spatiale (voir notamment, pour les années 2001-2003, le « Livre Vert sur la politique spatiale européenne »¹, le rapport « STAR 21 » publié par le bureau Entreprises de la Commission européenne², le document intitulé « Besoins Opérationnels Communs »³, le « Plan d'action européen sur les capacités »⁴, et les « Objectifs globaux 2010 »⁵). Il en ressort une volonté des Etats membres de l'UE de se doter de capacités politico-militaires autonomes et renforcées pour la prévention des conflits, la gestion des crises internationales et la conduite de guerres conventionnelles (missions de Petersberg). Cependant, certains dénoncent le « flou conceptuel » régnant dans ce domaine et expliquant, semble-t-il, la crise relative dans laquelle sont plongés les divers programmes spatiaux européens (« De l'utilité de l'effort spatial », Novembre 2004⁶).

En 2004, l'assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a rendu un rapport d'analyse sur les systèmes spatiaux européens et a émis plusieurs recommandations prospectives, soulignant la nécessité de développer une véritable politique spatiale de défense européenne. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- L'Europe accuse un retard technologique sur les Etats-Unis en matière de capacités réseau-centrées (capacités ISTAR : intelligence, surveillance, target acquisition and reconnaissance), d'où une dépendance relative vis-à-vis de l'OTAN.

La coopération européenne reste marquée par la duplication des efforts et la dispersion des ressources financières et techniques. Sur le plan de l'utilisation des systèmes spatiaux à des fins de sécurité et de défense, les acquis sont limités essentiellement au niveau national. Ainsi, dans aucun des domaines militaires, il n'existe à ce jour de système opérationnel européen.⁷

De par la sensibilité intrinsèque du recueil de l'information stratégique et du renseignement militaire, l'UE risque avant tout de se heurter aux intérêts nationaux de ses Etats membres. Le degré d'intégration de la politique spatiale européenne dépendra donc nécessairement de l'orientation choisie et des transferts de souveraineté consentis. Deux voies possibles peuvent être envisagées: un partage des tâches entre l'UE, qui aurait à sa charge les programmes à vocation civile (programmes scientifiques, météorologie) et les agences spatiales nationales, qui poursuivraient des projets d'ordre stratégique, dans le cadre d'une coopération intergouvernementale comme c'est déjà le cas pour la constellation Pléiade. Cependant, ce « cumul » des capacités nationales en matière de défense comporte un risque de superposition et de duplication des programmes et des technologies (ex : la France soutient actuellement deux projets concurrents de satellites optiques, Spot et Hélios, alors qu'elle ne dispose pas de capacités radar). Dans un premier temps, l'Europe spatiale pourrait se construire par la fédération des moyens nationaux, afin d'améliorer l'interopérabilité et les échanges

¹ http://europa.eu.int/comm/space/doc_pdf/greenpaper_fr.pdf

² http://europa.eu.int/comm/enterprise/aerospace/report_star21_screen.pdf

³ http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2002/1789.pdf

⁴ http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/European_Capability_Action_Plan_-_Excerpt_Press_Release_November_2001.pdf

⁵ http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/2010_Headline_Goal.pdf

⁶ <http://www.operation-futuris.org/images/rapport-industrie-spatiale.pdf>

⁷ http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2004/1881.pdf

de capacités pour, à terme, permettre la mise en place d'un commandement global européen qui chapeauterait les agences nationales. L'avantage serait une homogénéisation et une rationalisation progressive des techniques, des programmes, et des financements pour les projets intéressant explicitement la PESD.

Actuellement, il existe une architecture très souple comportant deux entités gérées conjointement par l'ASE et la Commission : la **Joint Task Force**, qui a pour rôle de définir une stratégie spatiale de défense commune, et le **Joint Space Strategy Advisory Group**, qui assure la consultation avec les Etats membres, notamment pour le suivi de programmes montés par plusieurs pays, comme Galileo et le GMES (Global Monitoring for Environment and Security). Dans tous les cas, le développement d'une politique spatiale de défense doit se faire aux niveaux stratégique et opérationnel (voir « L'autonomie spatiale de l'Union européenne », CCM, 2003). Sur le *plan stratégique*, il s'agit de penser un cadre institutionnel au sein de l'UE, propre à favoriser la mise en œuvre de cette politique. Là encore, le degré d'intégration peut être variable : 1) Création d'un **Conseil européen des ministres de l'Espace** (intégration moindre) chargé de donner l'impulsion et d'identifier les programmes à mettre en œuvre par les Etats membres (principe du partage des tâches et de l'effort financier) ; 2) Création d'un **Comité stratégique technologique et spatial européen** composé de membres du Conseil et de la Commission, de conseillers du Haut Représentant pour la PESC, de représentants militaires et de la communauté scientifique (intégration plus poussée) ; 3) Création d'un **bureau « Espace » au sein de l'Agence européenne de défense**, sur le modèle du US Space Command, pour l'évaluation des besoins opérationnels, le choix des priorités en matière de recherche et des acquisitions à faire en commun, en coopération avec les agences nationales qui auraient en charge le développement proprement dit des programmes. Il est à noter que l'Agence spatiale européenne (ESA) n'a pas de compétences dans le domaine militaire. Sur le *plan opérationnel*, plusieurs projets sont à l'étude pour mettre en place les infrastructures d'un système européen d'analyse et de synthèse de situation, destiné essentiellement à améliorer les capacités de renseignement de l'UE. Pour le moment, il s'agirait essentiellement de rendre le Centre satellitaire de Torrejón, devenu un centre européen, plus réactif en le dotant d'une cellule militaire travaillant sur les futurs programmes communs.

Si la création d'un cadre institutionnel prendra, semble-t-il, plusieurs années, il apparaît que le développement indispensable de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) est en bonne voie. L'avenir de l'Europe spatiale repose en effet sur la recherche de synergies entre le civil et le militaire, afin de tirer partie des capacités duales de certains systèmes spatiaux (c'est le cas pour les satellites de télécommunications surtout). La reconfiguration de l'appareil industriel avec la formation de sociétés européennes comme EADS et les regroupements d'entreprise comme ASD (Aerospace and Defense Industries Association of Europe) permettent la création de partenariats public-privé, offrant des avantages à la fois financiers et technologiques. L'Europe spatiale aurait tout intérêt à entrer dans une logique de services pour le développement à moindre coûts de « services » spatiaux, l'idée étant de louer aux opérateurs civils de satellites des capacités répondant spécifiquement aux besoins militaires (ex : canaux cryptés, imagerie).

En conclusion, l'Europe devrait développer ses capacités spatiales en s'appuyant sur le concept de « suffisance » : il s'agit de se doter de moyens modestes au regard des équipements américains, mais qui seraient conformes au principe des « capacités autonomes » recherchées par l'UE.